



Ref : ENG010C

R490 : CACES® GRUES DE CHARGEMENT

Conduire des grues de chargement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des grues de chargement



Prérequis

Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Durée

3 jours (21 heures)



Intra

Nous consulter



Inter

Dans un centre technique proche de chez vous

Objectifs



Obtenir le permis CACES® conformément à la recommandation CNAMTS R490



Maîtriser les règles de conduite concernant les grues de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation

Les accidents du travail

Les conséquences physiques et pécuniaires

Les responsabilités

Conseils en prévention des accidents du travail

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES GRUES DE CHARGEMENT

Caractéristiques fonctionnelles

Organes de service et dispositifs de sécurité

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

Risques lors de l'utilisation des grues

Risques liés à l'environnement

Règles de conduite et circulation

Lecture et interprétation du tableau de charge

Pictogrammes et panneaux de signalisation

Distances de sécurité avec lignes électriques

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Application pratique des règles de sécurité dans l'utilisation des grues de chargement

Mise en station, repliage, balisage

Manipulation de charges diverses

Geste de commandement

OPTION TELECOMMANDE

TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des grues de chargement

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, grues à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite d'engins

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique

Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un permis CACES®

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Recommandation CNAMTS R490

Les + NEOMIS

- + Méthode pédagogique participative
- + Plus de 300 centres techniques en France
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires
99 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité

